Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

ID: 001-250102258-20210712-A2021_02ABROGAT-AR

Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

ARRETÉ DU PRÉSIDENT N° A2021-02

Objet : Abrogation de l'arrêté n° 2017-1

Monsieur le président du syndicat mixte BUCOPA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.143-32 à L.143-36 régissant la procédure de modification des SCoT, ses articles L.103-1 et suivants et L. 104-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1998 portant création du syndicat mixte BUCOPA;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2014 approuvant le périmètre du SCoT BUCOPA;

Vu la délibération du conseil syndical du 26 janvier 2017 approuvant le SCoT BUCOPA;

Vu l'avis du préfet de l'Ain sur le SCoT approuvé en date du 30 mars 2017 ;

Considérant que :

- L'arrêté en date du 22 juin 2021 prescrit la modification n° 1 du SCoT,

<u>ARRETÉ</u>

Article 1:

L'arrêté n° 2017-1 est abrogé.

Article 2:

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois au 143, rue du château à Chazey-sur-Ain et sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 07 juillet 2021

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIÈRE PLAINE DE L'AIN
143 rue du Château
01150 CHAZEY SUR AIN
Tél. 0474 61 90 10 / contact@bucopa.fr

Le président du syndicat mixte BUCOPA, Alexandre NANCHI.

Corkfré exécutoine par le président compte-tens de la reimpton en sois-fréfécture le 12 JUIL 2021 et de la publication le 12 JUIL 2021